



Syndicat de l'enseignement
de la région
de Vaudreuil

2239, chemin Sainte-Angélique
Saint-Lazare (Québec)
J7T 2H5

Téléphone : 450 455-6651
Télécopieur : 450 455-0083
Courriel :
presidence@servaudreuil.net
Site Web : www.servaudreuil.net



Mot du comité exécutif

Toute une année qui s'achève!

Nous pouvons être fières et fiers du travail accompli.

Au niveau local, soulignons l'ajout de postes en orthopédagogie et en francisation tandis qu'au national nous avons pu nous prononcer sur une entente concernant les congés de maternité coïncidant avec l'été.

Après un va-et-vient entre retour en classe et retour à la maison, voici que depuis quelque temps on ressent un retour à la normale. Vous avez été encore une fois, tout au cours de cette année, résiliants, persévérants, attentifs, créatifs et une infinité d'autres qualificatifs que nous aurions pu ajouter à cette énumération. Nous tenons à vous remercier, vous enseignantes et enseignants, pour votre appui que ce soit par votre présence aux assemblées générales ou aux rencontres dans vos écoles avec vos personnes déléguées. Nous souhaitons particulièrement remercier les personnes déléguées et les membres des comités pour leur implication. Vous, personnes déléguées et membres des comités, êtes essentielles afin que tous soient bien représentés et puissent faire respecter leurs droits.

Que pouvons-nous vous souhaiter pour les vacances? Un été reposant, riche en découvertes de toutes sortes, rempli de bonheur et de joies petites et grandes. Un été pour faire le plein d'énergie, car la rentrée arrivera bien assez vite.

En espérant que septembre se déroulera sans embuches sanitaires, d'ici là de belles et bonnes vacances à tous et toutes!

Les membres du comité exécutif

DANS CE NUMÉRO :



➤ La pondération à priori	2
➤ Liste de priorité	3
➤ Les jeunes et la politique	3
➤ Les calculs en cas de dépassement	4
➤ Tout n'est pas dans la tête	5
➤ Fin de contrat ou départ à la retraite	5
➤ Des nouvelles du comité ACTES	6
➤ Soirée reconnaissance du 28 avril 2022	7
➤ Déménagement	8
➤ Connaissez-vous bien la CSQ?	8



LA PONDÉRATION À PRIORI

Lorsque le Centre de services scolaire des Trois-Lacs crée les groupes avec l'aide des directions d'école, le respect de l'Entente nationale n'est pas négociable. Les arbitres de griefs sont clairs à ce sujet. Il n'y a que quatre raisons pour créer des dépassements d'élèves lors de la formation des groupes : le manque de locaux dans la région, le nombre restreint de groupes par école (écoles de village), la situation géographique de l'école ou la carence du personnel qualifié disponible (clause 8.8-01 C).

Les directions doivent aussi penser à la pondération à priori de certains élèves pondérés pour créer des groupes moins difficiles vu l'intégration d'élèves HDAA. Comme certaines directions ont oublié ou n'ont pas calculé correctement la pondération à priori cette année, je vous incite fortement à calculer votre groupe aussitôt que la direction vous remettra votre liste d'élèves pour l'an prochain.

Qu'est-ce que la pondération à priori? C'est tenir compte de la valeur de certains élèves qui ont soit un TSA, code 50, soit un trouble relevant de la psychopathologie, code 53 ou soit un trouble grave du comportement, code 14, pour créer des groupes moins nombreux, car ces élèves alourdissent la tâche et nuisent parfois au droit des autres élèves d'avoir un enseignement de qualité. La pondération à priori s'effectue jusqu'au premier jour de classe des élèves, ce qui veut donc dire que lors des journées pédagogiques, si votre direction n'en a pas tenu compte, il devrait refaire la composition des groupes pour respecter la clause 8.8-01 H et l'annexe 20. Dans cette annexe, il est clairement indiqué que lorsque le produit du nombre d'élèves n'est pas un nombre entier, il faut arrondir : si la fraction est inférieure à 0,5, on n'en tient pas compte; si la fraction est égale ou supérieure à 0,5, on complète la fraction à l'unité.



Exemple :

Dès la première journée pédagogique, Mona, une enseignante de 4^e année, se fait remettre par la direction sa liste d'élèves et elle lui demande les codes de difficulté des élèves qui en ont (clause 8-9.01 B).

Son groupe est composé de 25 élèves dont : 22 élèves + 2 élèves DA + 1 élève TSA. Tous ses élèves ont accès à des services suffisants selon les PI et les dossiers rouges. La pondération à priori s'applique à son élève TSA.

Elle vérifie les facteurs de pondération :

Type d'élèves	Code MELS	Préscolaire 4 ans	Préscolaire 5 ans	Primaire			
				1 ^{er}	2 ^e	3 ^e et 4 ^e	5 ^e et 6 ^e
Trouble grave du comportement	14	1,7	1,9	2,44	2,67	2,89	2,89
Troubles envahissants (autisme)	50	2,83	3,17	3,14	3,43	3,71	3,71
Psychopathologie	53	2,83	3,17	3,14	3,43	3,71	3,71

Elle fait son calcul :

22 élèves + 2 DA - moins le TSA = 23 élèves + la valeur du TSA 3,71 = 26,71. Elle arrondit à 27.

La direction n'a pas respecté la pondération à priori. Mona n'est pas contente, et avec raison. Elle va voir sa direction afin qu'elle revoie la composition de son groupe avant l'arrivée des élèves. Mona appelle rapidement son syndicat.

LA MISE À JOUR DE LA LISTE DE PRIORITÉ D'EMPLOI POUR L'OCTROI DE CONTRATS

La liste de priorité existante est mise à jour au 30 juin.

Cette liste de priorité sera transmise par courriel aux enseignantes et enseignants qui y sont inscrit(e)s, dans les 10 jours ouvrables suivant sa confection. De plus, cette liste sera accessible via l'Intranet du centre de services scolaire.

Les enseignantes et les enseignants qui en sont à leur 2^e contrat cette année, dont un de 90 jours et dont les deux contrats totalisent au moins 140 jours, pourraient voir leur nom apparaître sur la liste, s'ils ont satisfait aux appréciations de rendement.

Le centre de services scolaire offrira les postes à temps plein selon les modalités de la clause 5-3.20 de l'entente nationale et les contrats à temps partiel à la séance d'octroi de contrats, le 11 août, via TEAMS, aux membres inscrits sur la liste de priorité.

Après la séance d'octroi de contrats, s'il reste des contrats à temps partiel, ils seront offerts aux enseignantes et enseignants qui ne sont pas sur la liste de priorité d'emploi.

Pour comprendre l'entièreté du mécanisme de la liste de priorité d'emploi, nous vous invitons à télécharger le document intitulé [Entente locale – 1^{er} juillet 2019](#) de notre site Internet au www.servaudreuil.net sous l'onglet «Relation du travail/Conventions collectives» et lire la clause 5-1.14.00.

Isabelle Gariépy, vice-présidente

Les jeunes et la politique

Depuis plusieurs décennies, on remarque un déclin de la participation électorale qui semble lié au manque de participation des récentes générations de jeunes. Ce déclin amène des conséquences démocratiques telles qu'un problème de représentation et de légitimité.

En 2020 les 18-34 ans représentaient 23 % de la population. Pourtant, lors des élections fédérales de 2019, 54 % des 18-24 ans sont allés voter contre 73 % pour les 55 ans et plus. Ce portait est sensiblement le même pour les élections provinciales de 2014 et 2018.

Ce qu'il faut savoir, c'est qu'il existe différentes formes de participation politique, la participation électorale et la participation non électorale. Bien que les jeunes votent moins aux élections, cela ne signifie pas qu'ils sont moins impliqués ou complètement apathiques! Les 35 ans et moins ont une fréquence de participation à des actions non électorales (dons, participation à des manifestations environnementales ou politiques, bénévolat, etc.) beaucoup plus élevée que chez les 35 ans et plus.

Pour intéresser les jeunes et les amener à s'engager, il faut tenir compte de leurs intérêts et de la diversité de la jeunesse, bien les informer avec des outils comme la boussole électorale et les impliquer dans des groupes d'actions collectives.

Claudine Malouin, comité des jeunes





Partez à l'aventure au Québec

www.lapersonnelle.com

**CONCOURS
EXCLUSIF CSQ**

**Gagnez l'une des
4 cartes-cadeaux
de 1 000 \$!**



laPersonnelle

Les calculs en cas de dépassement

L'Entente nationale prévoit une formule afin de calculer la compensation monétaire à laquelle a droit la personne concernée par une situation de dépassement.

C'est la clause 8-8.01 G) qui enracine le droit à la compensation monétaire.

G) L'enseignante ou l'enseignant dont un groupe excède le maximum indiqué a droit à une compensation monétaire calculée selon la formule prévue à l'annexe 18 aux conditions suivantes :

- 1) le nombre d'élèves dont on tient compte est celui des élèves inscrits pour au moins la moitié des jours de classe d'un mois donné;
- 2) Aucune compensation n'est due si un dépassement constaté en septembre n'existe plus au 15 octobre;
- 3) la suppléante ou le suppléant occasionnel n'a droit à aucune compensation.



Elle fait évidemment le lien avec l'annexe 18 qui prévoit la formule qui doit être utilisée, mais elle établit d'abord trois conditions essentielles avant d'obtenir le droit à la compensation.

Le dépassement est en fonction du nombre d'élèves inscrits pour un mois donné pour au moins la moitié des jours de classe. Il s'agit donc d'une lecture mensuelle basée sur la fréquentation scolaire. Il faut porter une attention particulière à l'utilisation des mots « des jours de classe » qui semble exclure les journées pédagogiques.

ANNEXE 18 - COMPENSATION POUR DÉPASSEMENT DES MAXIMA D'ÉLÈVES PAR GROUPE

Pour chaque groupe dont le nombre d'élèves dépasse le maximum prévu selon l'article 8-8.00, l'enseignante ou l'enseignant visé a droit, sous réserve des articles 5-10.00 et 5-13.00, au montant de compensation C défini ainsi pour chaque portion du calendrier scolaire à laquelle elle s'applique.

La formule : $C = \frac{27 \times N}{\text{Moy.}} \times D \times 1,80 \text{ \*

* 1,84 \$ à partir de la 141^e journée de l'année scolaire 2021-2022

C : Résultat de la compensation que nous désirons chiffrer.

27 : Constante qui n'est jamais modifiée dans le calcul et qui a fait l'objet de négociation il y a bien longtemps.

N : Nombre d'élèves excédant le maximum permis pour le groupe. La valeur de chaque élève augmente en fonction du nombre d'élèves excédentaires afin de considérer l'impact de plus en plus lourd sur le groupe. C'est dans cette optique que le premier vaut 1, le deuxième 1,25 et les suivants valent 1,5 chacun.

Moy. : Moyenne prévue pour ce type d'élève.

D : Durée de l'enseignement auprès du groupe. Elle se calcule différemment selon l'ordre d'enseignement. Au primaire, la durée est de 20,5 heures pour le titulaire du groupe.

1,80 : Constante dans le calcul qui a fait l'objet de négociation.

Voici un exemple :

Madame Chantal, enseignante de 1^{re} année, a un groupe en dépassement avec un élève excédent depuis le 1^{er} jour de classe, et ce, jusqu'à la fin de l'année. Le maximum en 1^{re} année est de 22 élèves et la moyenne est de 20.

Formule : $C = \frac{27 \times N}{\text{Moyenne}} \times D \times 1,80 \text{ \** Ex. : $C = \frac{27 \times 1}{20} \times \frac{20,5}{5} \times 1,80 \text{ \**

*Le calcul, en divisant par 5, se colle à un calendrier comportant 36 cycles de 5 jours, 20,5 étant le nombre d'heures d'enseignement par cycle de 5 jours pour une titulaire.

** 1,84 à partir de la 141^e journée de l'année scolaire 2021-2022

Les limites à la compensation (annexe 18 B)

La compensation annuelle à laquelle l'enseignante ou l'enseignant a droit à compter de la 141^e journée de l'année scolaire 2021-2022 est limitée à :

- 2 681 \$ pour le 1^{er} élève excédentaire;
- 3 351 \$ pour le 2^e élève excédentaire;
- 4 021 \$ pour chaque autre élève excédentaire.

Tout n'est pas dans ta tête

Il t'arrive de te sentir épuisée, de manquer d'énergie, d'oublier plus de choses, d'être plus irritable, plus distraite, plus impatiente ? Tout cela n'est pas dans ta tête ! La surcharge de travail, le manque d'autonomie, la faible reconnaissance, le manque de soutien, l'injustice au travail, le harcèlement psychologique et l'insécurité d'emploi sont des facteurs de risques psychosociaux du travail qui peuvent rendre malade. L'épuisement professionnel est malheureusement bien réel. Beaucoup d'enseignants vivent de la détresse psychologique. Toutefois, comme le dit si bien l'affiche de la CSQ en lien avec la campagne de sensibilisation contre la violence au travail : Notre pouvoir, l'action ! Il est donc important de faire de la prévention. Pour ce faire, nous devons apprendre à démystifier les troubles de santé psychologique au travail grâce à des formations, être à l'affût des premiers signaux d'alarme, mais surtout il nous faut s'outiller pour lutter plus efficacement contre le stress. Il faut aussi convaincre notre centre de services scolaire de passer d'une culture de gestion des ressources humaines à une culture de gestion humaine des ressources.



Savais-tu qu'à notre centre de service, les employés à temps plein ont accès à un programme d'aide aux employés et qu'il existe une politique contre le harcèlement ? Enfin, nous vous invitons à déclarer tout incident ou accident autant physique que psychologique sous la pastille ayant comme pictogramme une ambulance dans le *Guichet unique*. Ainsi, vous vous protégerez et votre direction sera mise au courant. Si une situation se répète, il sera de son devoir de trouver des solutions pour vous venir en aide.

Geneviève Chevrier, comité des jeunes



Fin de contrat ou départ à la retraite



Saviez-vous que lors de la fin de votre contrat ou d'un départ à la retraite, le centre de services suspend l'accès à votre compte (courriel, intranet, guichet unique). Celui-ci est réactivé seulement lors de votre retour au travail.



Nous vous recommandons de sauvegarder vos documents importants à un autre endroit.

Le centre de services communiquera avec vous par votre adresse courriel personnelle pendant l'été.

Appel de projets



Soumettez une initiative en lien avec l'une des priorités d'investissement suivantes et vous pourriez bénéficier d'une contribution financière pour la réaliser :

- Réussite éducative et persévérance scolaire des jeunes
- Valorisation des professions de l'éducation
- Santé psychologique du personnel de l'éducation

Informations disponibles sur desjardins.com/caisseeducation sous l'onglet Engagement dans le milieu.

Des nouvelles du comité ACTES

À la fin avril, deux membres du comité ACTES ont assisté à la session nationale annuelle à Québec. Plusieurs sujets inspirants nous ont encore une fois été présentés et nous en ressortons avec de belles ressources. Une conférence qui nous a particulièrement intéressée nous parlait de l'accès à l'information et à l'actualité.



Saviez-vous que le nouveau programme *Culture et citoyenneté québécoise* sera présent dans nos écoles dès la rentrée 2023 ? Un nouvel axe de ce programme nous demandera de former les élèves en éducation numérique. L'éducation aux médias amènera les élèves à reconnaître les fausses nouvelles et à développer une utilisation plus responsable des médias sociaux. Nous sommes tous conscients que c'est un enjeu important et plusieurs d'entre nous en parlent déjà en classe. Toutefois, nous avons besoin de ressources pour nous appuyer et c'est ce que nous voulons vous partager aujourd'hui.

Le canal Squat : C'est une plateforme d'information vulgarisée destinée aux jeunes de 8 à 12 ans produite par Télé-Québec. Deux nouvelles sont présentées chaque jour selon l'actualité et on parle de tout sans éviter de parler des sujets chauds.

<https://squat.telequebec.tv/squat>

Vérfifié ! : Une série de capsules sur Youtube produites par l'agence Science-Press afin d'aborder avec les jeunes comment interpréter l'information reçue par les médias. On parle entre autres de ne pas rapporter des propos sans connaître les sources ou encore de comprendre qu'une opinion n'est pas un fait.

Nous espérons que ces ressources vous seront utiles dans vos classes. Restez à l'affût, car un nouvel outil sera bientôt lancé pour bonifier vos ressources afin de bien aborder l'éducation numérique en classe !

VÉRIFIÉ!
5 vidéos • 83 visionnements • Dernière mise à jour le 5 déc. 2020

VÉRIFIÉ! Notre nouvelle série de 5 capsules jeunesse, animées par Vanessa Destiné, pour aider les 8-12 ans à départager le vrai du faux dans l'information!

En collaboration avec la Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FRJQ), Télé-Québec et la Coopérative nationale de l'information indépendante (CN2i) dans le cadre du projet Covid-19 : Dépister la désinfo. Avec l'aide financière de Patrimoine Canadien.

Agence Science-Press **S'ABONNER**

- 1 VÉRIFIÉ ! | Qui est cité? Agence Science-Press 3:50
- 2 VÉRIFIÉ ! | Tes émotions te jouent des tours! Agence Science-Press 3:30
- 3 VÉRIFIÉ ! | C'est qui ta source? Agence Science-Press 4:49
- 4 VÉRIFIÉ ! | Une opinion c'est pas un fait! Agence Science-Press 4:27
- 5 VÉRIFIÉ ! | La publicité est partout! Agence Science-Press 3:42

MOUVEMENT

ACTES

CSQ
Centrale des syndicats
du Québec

Shanna Stever et Cynthia Bilodeau

Soirée de reconnaissance 28 avril 2022

Le 28 avril dernier avait lieu la soirée de reconnaissance du personnel enseignant au club de golf Atlantide.

Pour l'occasion, nous avons présenté les candidatures de 17 enseignantes et enseignants. L'enseignante qui a remporté le grand prix Forfait Origine est Nathalie Chagnon de l'école La Perdriolle.

Merci aux 150 personnes présentes à la soirée.



Véronique Lefebvre



Josée Scalabrini



Ed

Les candidats



Josée DeAngelis



Isabel Boily



Marie-Josée Morin



Yvane Morin



Nancy Dargis



Martin Brunet



Martine Corneau



Stéphanie Di Giacomo



Josée Laflamme



Daisy Lamy-Lambert



Mylène Larivière



Marc-André Decelles

La gagnante



Nathalie Chagnon



Caroline Lacelle



Nadia Lemieux



Patricia Tanguay



Marie-Pier Lafrance



Avez-vous avisé le centre de services scolaire de votre changement d'adresse?

Téléphonez à Anne-Sophie Gravel au service des ressources humaines, poste 1735, pour lui communiquer votre changement d'adresse. Lorsque le centre de services scolaire reçoit l'information, il la fait parvenir au syndicat. Nous procédons ainsi à la mise à jour de votre dossier personnel.



Connaissez-vous bien la CSQ?

Vous souhaitez rester au courant de l'actualité, connaître ce qui se passe dans votre centrale syndicale. Nous vous invitons à écouter le Balado [À la CSQ cette semaine](#) disponible sur [Spotify](#), iTunes et Google Podcasts.

Vous pouvez aussi suivre la CSQ sur ces différentes plateformes :



[Spotify](#)



[Instagram](#)



[Facebook](#)



[Twitter](#)



[Youtube](#)



*Le bureau syndical sera fermé du
1^{er} juillet au 19 août 2022.*

*Nous vous souhaitons
de très belles vacances!*